

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE – LE HAVRE



Sur la ZIP du Havre, l'accompagnement se décline, dans les zones rouges et bleues, en une série de rendez-vous collectifs et individuels. Les deux principaux pilotes de cet accompagnement sont les services de l'État et l'association SYNERZIP-LH.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE

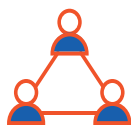


Durant l'élaboration du PPRT de la ZIP du Havre, les parties prenantes ont toujours pris en compte la situation des entreprises riveraines et l'impact économique des mesures. Il n'est donc pas étonnant que les acteurs aient conçu un dispositif sur mesure permettant d'accompagner les acteurs économiques concernés (40 entreprises en zones de mesures foncières et plus de 200 dans les zones bleues). Les outils sont désormais en place. Il reste à mobiliser les entreprises.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le site a été retenu parmi les 17 plates-formes au titre de la circulaire du 25 juin 2013.
- > La gouvernance collective de la sécurité est portée par l'association SYNERZIP-LH dont une des missions est l'appui aux activités économiques.
- > L'obligation de mise œuvre de PMA-AE est inscrite dans le règlement PPRT.
- > La ZIP est un domaine public portuaire (GPMH) géré par des conventions d'occupation temporaire (COT), avec ou sans droits réels. Toutes les mesures foncières n'ouvrent pas le droit au financement prévu par la loi.

ACTEURS IMPLIQUÉS



Les services de l'État

Ils assurent des actions d'information et d'accompagnement pour la mise en œuvre des dispositions de maîtrise foncière. Dans ce cadre, ils participent avec les collectivités aux actions d'information conduites par SYNERZIP-LH.

SYNERZIP-LH

Elle structure un panel d'actions collectives et individuelles d'accompagnement de ses adhérents dans le cadre de la gouvernance de la sécurité.

Les autres acteurs clés

En fonction des besoins, ils mobilisent les collectivités, la CCI-SE, le GPMH, Le Havre développement, etc. notamment dans le cadre du comité technique dédié aux activités économiques.



OBJECTIFS

- > Fournir un appui sur mesure aux entreprises de la ZIP
- > Favoriser les relocalisations sur zone pour maintenir une dynamique économique
- > Développer une culture de la sécurité partagée

DESCRIPTIF

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement s'organisent autour de :

- > **Temps collectifs** : journées annuelles de la sécurité, réunions de sensibilisation par zones PPRT, sessions de formation
- > **Temps individuels** avec les entreprises impactées
- > **Documents cadres** : un recueil de conseils pour la mise en œuvre de PMA-AE et, pour les mesures alternatives, un cahier des charges BE et un référentiel détaillant les éléments techniques.

En 2017, les services de l'État ont fixé la priorité sur les actions destinées aux entreprises situées dans les zones rouges du PPRT.

ZONES ROUGES

L'accompagnement est piloté par les services de l'État : sous-préfecture, DREAL et DDTM.

- > **Collectif** - Deux réunions ont été organisées pour présenter la procédure et les acteurs à solliciter. L'objectif était d'amener les acteurs économiques à se positionner sur le délaissement ou les mesures alternatives.
- > **Individuel** - Les acteurs se sont organisés pour traiter les nombreux cas particuliers (propriétaire avec ou sans droits réels, cas des baux commerciaux ou baux précaires, etc.) et trouver des solutions sur mesure. SYNERZIP-LH, les collectivités et le GPMH reçoivent ensemble les propriétaires ou locataires qui en font la demande.

ZONES BLEUES ET PMA-AE



SYNERZIP-LH pilote et anime l'accompagnement. Au cours de l'année 2017, l'association a affiné le dispositif, plus particulièrement le programme des formations PMA-AE en organisant 2 sessions.

- > **Collectif** - Le coup d'envoi a été donné en janvier 2018 lors d'une **réunion d'information**. La sous-préfète du Havre, la DREAL et l'INERIS ont alors présenté le PPRT, les grands principes des mesures à mettre en œuvre, SYNERZIP-LH et l'accompagnement proposé.

Des formations aux PMA-AE sont organisées environ chaque trimestre. Leur déroulé est articulé en plusieurs étapes :

1. La projection de vidéos INA sur l'accident AZF pour introduire le PPRT de façon « évocatrice »
2. Le PPRT : origine, objectifs, enjeux, délais
3. La gouvernance PPRT : SYNERZIP-LH, rôle et missions
4. Les plans d'urgence, l'organisation en situation d'accident (PPI, POI, PCS)
5. L'élaboration du PMA-AE. Cette présentation est effectuée par des responsables HSE de sites Seveso qui introduisent, dans leurs propos, leurs retours d'expériences.
6. L'exemple d'une entreprise qui a mis en place un PMA-AE

- > **Individuel** - SYNERZIP-LH propose un suivi de la mise en place des PMA-AE. Il s'est imposé du fait de l'absence de validation du PMA-AE et du manque d'expérience des entreprises en matière de plan d'urgence. Concrètement, l'association travaille avec les entreprises sur la base d'une première mouture. Elle s'assure que tous les points essentiels du PMA-AE sont bien inclus et que le canevas fourni dans le recueil de conseils est suivi. Les entreprises peuvent solliciter des rendez-vous, elles sont reçues par un représentant de SYNERZIP-LH et un responsable HSE d'un site Seveso.



FOCUS

FAVORISER LA RELOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

Sur cette zone, la CODAH et Gonfreville-l'Orcher vont au-delà de leur rôle légal. Non seulement elles gèrent les procédures de mesures foncières mais leurs services urbanisme proposent également des solutions de relocalisation. Le GPMH opère de façon identique. Le dispositif incite donc les entreprises à se réimplanter sur leurs territoires.

Les activités économiques avec droit réels font l'objet d'un protocole de financement applicable par un arrêté préfectoral en date de 22 décembre 2017. Pour les activités sans droit réels, « un accord local d'accompagnement financier des mesures d'amélioration de la protection des activités économiques » est en cours d'étude afin de leur permettre d'accéder à un accompagnement équivalent dans une volonté d'équité.

VERS UNE MUTUALISATION PLUS POUSSÉE

Dans le cadre de ses missions relatives à la coordination des mesures d'urgence, SYNERZIP-LH travaille sur un outil d'alerte à destination des entreprises riveraines. L'objectif est d'identifier un produit unique sur le territoire et partagé par les sites Seveso pour déclencher une alerte le plus tôt possible en cas de problème. L'association est vigilante afin de pouvoir privilégier des réponses collectives et mutualisées : achats groupés en énergie, de locaux mise à l'abri, appels d'offres groupés pour des études de vulnérabilité, etc.

BILAN

POINTS FORTS

- ▶ Un appui et relais de la part du GPMH, gestionnaire d'une partie importante du foncier concerné
- ▶ Une démarche s'adressant à un public « large » d'acteurs économiques, avec peu de restrictions
 - > Des actions concrètes et adaptées aux préoccupations des entreprises
 - > Une mise en relation avec les services institutionnels concernés (DREAL, DDT, etc.)

PERSPECTIVES

- ▶ Des réponses mutualisées pour l'achat de locaux de mise à l'abri, d'EPI, etc.
- ▶ L'organisation d'exercices mobilisant l'ensemble des entreprises
- ▶ Un fonctionnement par zone afin d'inciter les entreprises voisines à travailler entre elles
- ▶ Un appel d'offres collectif pour des études de vulnérabilité

CHIFFRES CLÉS

84

adhérents à l'association
contre 22 membres en 2015

29

participants
aux formations

94

participants
aux réunions



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une structure de gouvernance permettant de déployer des actions d'accompagnement auprès d'un public élargi
- > Une entité / structure légitime et dotée des compétences et moyens nécessaires pour mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement
- > Une offre de solutions à destination des entreprises : outils pour le lancement des études de vulnérabilité, sessions de formation, appui individualisé, etc.

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > Un travail de terrain et de proximité essentiel pour mobiliser les acteurs économiques concernés
- > Des temps collectifs mais une nécessaire individualisation dans l'accompagnement des acteurs économiques
- > Des attentes particulières (projet de rénovation ou de construction) ou sectorielles (par exemple entreprises de maintenance portuaire ou entreprises dont le personnel intervient dans le périmètre PPRT, etc.) auxquelles les acteurs économiques souhaitent avoir des réponses

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les supports de formation PMA-AE et de sensibilisation
- > Le recueil de conseils pour la mise en œuvre de PMA-AE
- > Pour accompagner le lancement d'études préalables (mesures alternatives) : un cahier des charges Bureau d'études et un référentiel détaillant les éléments techniques

POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE LE HAVRE :
www.synerzip-lh.fr/
info@synerzip-lh.fr

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES